

AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC)

**Suivi de la réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales
et des prévisions budgétaires (OGGO)**

Le 21 novembre 2022

Budget supplémentaire des dépenses (B) 2022-2023

Ce document présente la réponse de l'ARC à une question posée aux représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) par un membre du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires lors de la réunion du 21 novembre 2022 sur le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2022-2023.

Il comprend des extraits pertinents des témoignages qui le mettent en contexte et en facilitent la lecture.

Question 1

Au cours de la réunion, la présidente du Conseil du Trésor a été interrogée sur le coût associé à la récupération des paiements de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) aux personnes qui n'y avaient pas droit. Le SCT a demandé à l'ARC de répondre.

Mme Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC):

Madame la ministre, les conservateurs ont toujours compris que si l'on demandait aux Canadiens de rester chez eux et que les entreprises étaient fermées pendant la pandémie, une aide financière serait nécessaire. Cependant, j'entends tous les jours des électeurs qui se réveillent pour découvrir qu'on leur dit qu'ils n'étaient pas admissibles aux paiements de la Prestation canadienne d'urgence et qu'on leur demande maintenant de rembourser ces paiements. Ma question porte davantage sur la Subvention salariale d'urgence du Canada. L'énoncé économique de l'automne 2022 propose de fournir 4 milliards de dollars sur six ans, à partir de 2022-2023, pour émettre automatiquement des paiements anticipés de la subvention salariale aux personnes qui étaient admissibles à cette subvention l'année précédente, à partir de juillet 2023 pour l'année d'imposition 2023. J'ai trois questions. La Subvention salariale d'urgence a-t-elle été soumise au processus habituel du Conseil du Trésor? Quel a été le coût pour les contribuables canadiens de la récupération des paiements de la PCU auxquels les gens n'étaient pas admissibles? Pourquoi créez-vous maintenant les mêmes conditions avec la Subvention salariale d'urgence? Êtes-vous disposés à gaspiller éventuellement 4 milliards de dollars de l'argent des contribuables?

L'hon. Mona Fortier (présidente du Conseil du Trésor):

Je vous remercie de vos questions. Je commencerai par dire que la Subvention salariale d'urgence du Canada a été — de nombreuses entreprises me l'ont dit — un grand soutien qui les a aidées à traverser la pandémie, et c'était un très bon programme qui les a aidées à faire le pont. Pour répondre à vos questions, je crois savoir qu'il s'agit d'une mesure fiscale, qui n'est donc pas soumise à l'autorité du Conseil du Trésor. Voulez-vous ajouter quelque chose à ce sujet?

Mme Annie Boudreau (secrétaire adjointe, Secteur de la gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor):

Oui. Si vous regardez la première partie du livre bleu, il est clairement indiqué que l'Allocation canadienne pour enfants est régie par la Loi de l'impôt sur le revenu et qu'elle est considérée comme une dépense aux fins des rapports financiers du gouvernement. Le Parlement n'autorise pas de dépenses annuelles pour ce poste ou pour toute autre dépense fiscale ou crédit d'impôt remboursable. Je vous remercie.

L'hon. Mona Fortier:

C'était pour votre première question. Pour votre deuxième question, en ce qui concerne la Prestation canadienne d'urgence, nous voulions que les Canadiens aient accès au soutien le plus rapidement possible. Lorsque nous avons envoyé ces chèques, nous avons également mentionné que nous procéderions à des vérifications et que nous nous assurerions que les Canadiens les utilisent de façon appropriée, et c'est ce que nous faisons actuellement. Nous nous assurons que ceux qui étaient admissibles continuent de recevoir la PCU, et que ceux qui ne satisfont pas aux conditions requises doivent... C'est l'Agence du revenu du Canada qui fait ce travail en ce moment pour s'assurer que ceux qui doivent rembourser le font. Pour ce qui est de la Subvention salariale d'urgence du Canada, je ne sais pas si mes fonctionnaires ont une réponse pour le moment.

Mme Annie Boudreau:

C'est la même chose. C'est considéré comme une mesure fiscale. Par conséquent, elle ne fait pas partie du budget des dépenses que vous étudiez en ce moment.

Mme Kelly Block:

Je vais poursuivre avec une question concernant le mandat du Conseil du Trésor, qui est de surveiller les dépenses du gouvernement et de s'assurer que l'argent des contribuables est dépensé judicieusement et qu'ils obtiennent la meilleure valeur possible pour l'argent dépensé. Savez-vous ce que la récupération des paiements de la PCU auxquels les gens n'étaient pas admissibles a coûté aux contribuables canadiens?

Le président: *Veillez donner une réponse brève.*

L'hon. Mona Fortier:

L'Agence du revenu du Canada a ce chiffre, et nous pourrions vous le fournir à titre de suivi.

Réponse de l'ARC

L'ARC peut fournir la réponse suivante : en date du 31 mars 2022, le coût total de ses activités relevant du programme de la PCU liées à l'observation, à la vérification, au recouvrement et aux appels s'élève à 93 995 365 \$.